Factsheet SIAC attestation CCT

Les **entreprises** enregistrées peuvent obtenir gratuitement leur propre attestation CCT SIAC sur la plateforme SIAC https://portal.isab-siac.ch. Toute entreprise qui figure dans la banque de données SIAC comme étant soumise à une CCT a reçu un courrier de la part de SIAC contenant les données d'accès à SIAC au moment du transfert de ses données.

Le nouveau portail et l'attestation CCT qui en fait partie permet à chaque entreprise de consulter, grâce à son compte utilisateur, les données et résultats d'attestation CCT qui la concernent et de télécharger et imprimer de façon automatisée et immédiate sa propre attestation CCT. L'attestation n'a plus de date d'expiration et peut à tout moment être obtenue dans sa version actuelle via la plateforme.

Les **organismes adjudicateurs et maîtres d'ouvrage** enregistrés sur SIAC et disposant d'un abonnement payant valable peuvent à tout moment et de façon autonome consulter sur la plateforme SIAC des attestations CCT et des informations concernant l'assujettissement des entreprises de construction figurant dans SIAC.

Au moment du lancement de la plateforme, le comité SIAC a fixé les prix suivants :

10 consultations pour 50.-	50 consultations pour 200.-	100 consultations pour 350.-
300 consultations pour 900.-	600 consultations pour 1500.-	accès illimité pour 2000.-

Ces prix sont en francs suisses et s'entendent hors TVA

Grâce à l'attestation CCT standardisée, les **organismes adjudicateurs et maîtres d'ouvrage** reçoivent des dossiers comparables de divers fournisseurs potentiels et peuvent consulter les attestations nécessaires à tout moment. De même, le code QR figurant sur l'attestation permet de vérifier qu'une attestation CCT est actuelle.

Afin de faciliter l'interprétation du résultat d'attestation, les explications nécessaires basées sur les règlements SIAC en vigueur se trouvent à la fin de chaque attestation CCT.

En cas de divergences concernant un résultat d'attestation, les entreprises ont la possibilité de rédiger une note de rectification qui figurera par la suite dans le formulaire lors de la délivrance des attestations CCT.

Lorsque des entreprises bloquent le partage de leurs informations à des organismes adjudicateurs et maîtres d'ouvrage, cela est également signalé sous les détails d'entreprise. Il est possible de requérir, via la plateforme, le partage de l'attestation directement auprès de l'entreprise.

Association paritaire Système d'information Alliance construction (SIAC)
Birmensdorferstrasse 200 ■ 8003 Zurich ■ Tél. 0800 244 244 ■ support@isab-siac.ch ■ www.isab-siac.ch